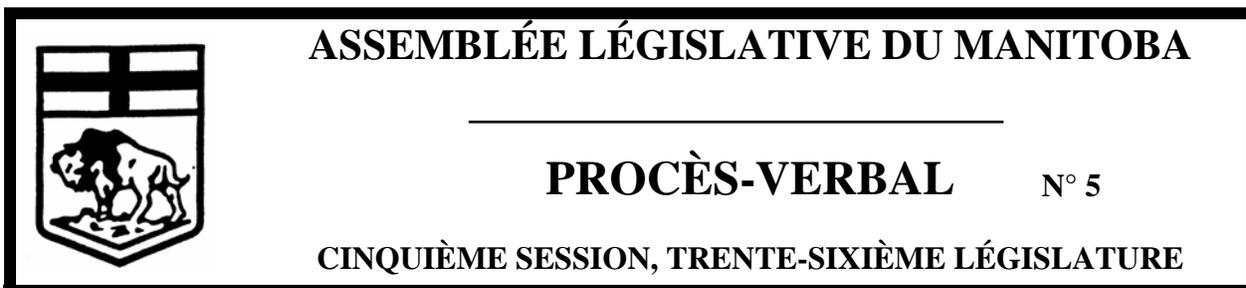


Le lundi 12 avril 1999



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* NEWMAN dépose :

le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local – période de six mois – du 1^{er} avril au 30 septembre 1998;

(document parlementaire n° 11)

le rapport annuel du Fonds de développement économique local pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 12)

le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local – période de trois mois – du 1^{er} avril au 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 13)

le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba – période de neuf mois – du 1^{er} avril au 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 14)

le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba – période de trois mois – du 1^{er} avril au 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 15)

le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 16)

le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 17)

Le lundi 12 avril 1999

le rapport annuel du ministère des Affaires du Nord pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.
(document parlementaire n° 18)

M^{me} la ministre RENDER dépose le rapport annuel prévu par la *Loi sur les enquêtes relatives aux pratiques de commerce* pour la période qui s'est terminée le 8 avril 1999.
(document parlementaire n° 19)

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 2) – *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act;*
(M. le premier ministre FILMON)

(N° 3) – *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act;*
(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le ministre TOEWS)

(N° 5) – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les véhicules à caractère non routier et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment, Off-Road Vehicles Amendment and Consequential Amendments Act;*
(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le ministre PRAZNIK)

(N° 7) – *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act;*
(M. le ministre MCCRAE)

(N° 8) – *Loi modifiant la Loi sur les substances appauvrissant la couche d'ozone/The Ozone Depleting Substances Amendment Act;*
(M^{me} la ministre MCINTOSH)

(N° 9) – *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et la Loi sur les contrats à terme de marchandises et apportant des modifications corrélatives/The Securities Amendment and Commodity Futures and Consequential Amendments Amendment Act;*
(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M^{me} la ministre RENDER)

(N° 14) – *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act;*
(M^{me} la ministre VODREY)

(N° 15) – *Loi modifiant la Loi sur les cimetières/The Cemeteries Amendment Act;*
(M^{me} la ministre RENDER)

Le lundi 12 avril 1999

Avec le consentement de l'Assemblée, M. ASHTON dépose le projet de loi n° 200 – *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act* –, en indique l'objet, et le projet de loi est lu une première fois.

M. le *ministre* TOEWS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que prévoit le projet de loi n° 3.

(document parlementaire n° 20)

M. le *ministre* PRAZNIK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que prévoit le projet de loi n° 5.

(document parlementaire n° 21)

M^{me} la *ministre* RENDER dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que prévoit le projet de loi n° 9.

(document parlementaire n° 22)

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de commentaires que le premier ministre auraient faits et demande que ceux-ci soient retirés.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. PENNER, M^{mes} MIHYCHUK et DRIEDGER (Charleswood) ainsi que MM. SALE et MCALPINE font des déclarations de députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAURENDEAU portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. DOER :

Le lundi 12 avril 1999

QUE la motion soit amendée par adjonction, après le mot « session », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement n'ait pas été à la hauteur des attentes des Manitobaines et des Manitobains en ne respectant pas les principes démocratiques de base lorsque des représentants officiels importants du gouvernement ont participé à un plan de fraude électorale qui, selon le rapport Monnin, « constitutes an unconscionable debasement of the citizen's right to vote. To reduce the voting rights of individuals is a violation of our democratic system »,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée législative et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après avoir terminé son intervention, M. LAMOUREUX propose le sous-amendement suivant :

QUE l'amendement soit amendé par adjonction, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore également que le gouvernement actuel n'ait pas respecté les principes de démocratie fondamentaux en laissant s'écouler neuf mois avant de convoquer l'Assemblée en session, en ne fixant pas un nombre de jours défini de séance et en retardant l'adoption des changements proposés aux limites des circonscriptions électorales.

La présidente déclare le sous-amendement recevable.

Après les interventions de M. le *ministre* NEWMAN, de MM. DEWAR, DRIEDGER (Steinbach) et MACKINTOSH et de M. le *ministre* RADCLIFFE, M^{me} MCGIFFORD prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay